

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnement					
Date de réception : 18/01/2019	Dossier complet le : 22/01/2019	N° d'enregistrement ;				
18/01/2019	22/01/2019	2018-0291				
	1. Intitulé du projet					
Réalisation d'une piscine intercommunaut	Réalisation d'une piscine intercommunautaire sur la commune de Thourotte					
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou	des) pétitionnaire(s)				
2.1 Personne physique						
Nom	Prénom					
2.2 Personne morale						
Dénomination ou raison sociale	Communauté de Communes des Deux V	allées				
Nom, prénom et qualité de la personne	Patrice CARVALHO					
habilitée à représenter la personne morale						
RCS / SIRET 2 4 6 0 0 0 7	7 2 0 0 0 2 9 Forme juridic	que EPCI				
Joigne	z à votre demande l'annexe obligat	oire n°1				
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	au des seuils et critères annexé à l'article	R. 122-2 du code de l'environnement et				
	dimensionnement correspondant du proj					
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard	d des seuils et critères de la catégorie				
41 a)		d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)				
110)	Aire de stationnement ouverte au public oréalisation d'un parking d'environ 110 pla					
	realisation d an parking d environ fro pla	ces				
	4. Caractéristiques générales du projet					
Doivent être annexées au présent formul		.1 du formulaire				
4.1 Nature du projet, y compris les évent						
Actuellement, la commune de Thourotte g nécessite plusieurs mises aux normes. Pour	ere une piscine communale qui ne répond cette raison, les élus communautaires ont	plus aux besoins de la population et qui				
aquatique intercommunal sur la commune	e de Thourotte.	decide de construire un nouveau centre				
Le programme prévoit la réalisation d'un é		es mais également aux familles :				
 - Un bassin sportif de 4 couloirs (250m2) all - Un bassin d'apprentissage de 125m2 	ant de 1,4 à 3,50m de profondeur					
- Une plaine de jeux de 80m2						
- Une salle sportive polyvalente.						
La surface de plancher du bâtiment est esti	mée à 2 200 m² environ comprenant les lo	caux techniques. les espaces extérieurs				
représentent 7 750 m ² environ afin d'accue Il n'y a pas de démolition nécessaire au pro		rai bodi les paigneurs en benode estivale.				
	•					

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet
Actuellement, la commune de Thourotte gère une piscine communale qui ne répond plus aux besoins de la population et qui nécessite plusieurs mises aux normes. Pour cette raison, les élus communautaires ont décidé de construire un nouveau centre aquatique intercommunal sur la commune de Thourotte. L'objectif poursuivi par la collectivité à travers ce projet est d'offrir à la population de Thourotte et ses environs un équipement dont la vocation première est l'apprentissage de la natation pour les scolaires. Au-delà de cet aspect d'apprentissage, la collectivité souhaite également proposer à sa population une véritable offre structurante ou les familles et le grand public sont également concernés. Par ailleurs, sont aussi visées les associations susceptibles de structurer et développer la pratique de la natation. L'ouverture de l'équipement est souhaitée pour 2021-2022 L'ancienne piscine communale appartenant à la commune de Thourotte devrait etre démolie. La commune est en réflexion sur le devenir de ce site.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

le projet de la piscine nécessitera la réalisation d'un nouvel accès sur la voie de contournement de Thourotte. Des travaux de viabilisation de la parcelle seront nécessaires. Les travaux de gros oeuvre sont estimés à 12 mois.

4.3.2 da	ins sa pho	ase d'exp	loitation
----------	------------	-----------	-----------

La piscine sera gérée en régie. Le personnel de l'actuel piscine sera transféré sur le nouveau centre aquatique.

La décision de l'autorité environnem Au regard de la surface d'emprise de l'o	trative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou ser lentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autori opération, le projet sera soumis à déclaration au tit ement déposé au titre de la mise en compatibilité d	isation(s). tre de la police de l'eau.
	projet et superficie globale de l'opération - préciser	
	deurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de l'opération (terrain d'assi- Places de parking créées Emprise du batiment de la piscine Espace extérieure à la piscine (terrasse Nombre de personnes pouvant être accueillies simu Nombre de places de vélos créées	d'été)	2,61 Ha Environ 110 unités Entre 2000 et 2500 m² Environ 2000 m² 375 personnes 20 places de vélos
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques 1 Long. $\frac{49}{9}$ °	29·14 "63 Lat. 2_ • 52·23 "49
Rue Claude Baujouin - Commune de Thourotte		'"_ Laf°"_
4.7 S'aait-il d'une modification/extens	projet et	Oui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concemant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui		Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune est située dans le périmètre d'un PPRn : PPRi pour la rivière Oise-Aisne. Date de prescription : 28 décembre 2011, révisé le 27/10/2015. La commune est également dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde. La commune n'est pas concerné par un PPRT. Le projet ne se situe pas dans les zones à risques du PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		A 2 km d'une ZPS
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles				
6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables sulvantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :				
	ces potentielles	Oui	Non De quelle nature ? De quelle Importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			
	Est-il excédentaire en matériaux ?			
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques?		Le site est actuellement cultivé. la réalisation du projet entrainera une perte de surface agricole.	
Milieu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?			

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5,2 du présent formulaire ?		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	Oui, le site est actuellement en zone agricole
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	Le projet va attiré la population. Cependant ce flux est déjà existant, il sera simplement déplacé. Les usagers de la piscine actuelle iront sur la nouvelle piscine.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×	Seul des rejets d'assainissement seront concernés par le projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		
Cadre de vie / Population		×	Le site accueillera la nouvelle piscine communautaire.
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décriv		uu 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou quelles :
	nces du projet identifi		6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

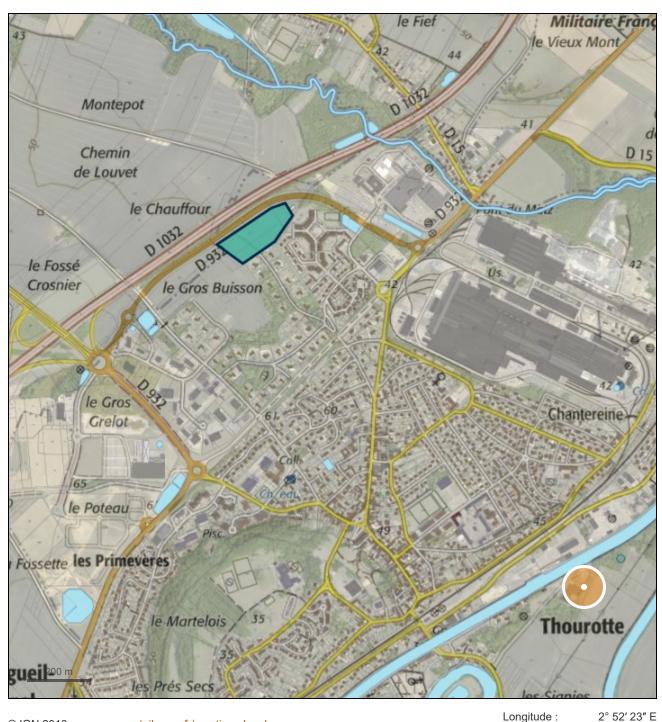
né	Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les eff gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joinc e annexe traitant de ces éléments) :	ets dre
Lep	rojet ne prévoit pas d'impacts négatifs notables sur l'environnement.	
-11	7. Auto-évaluation (facultatif)	N.
Au en	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	on
Lei	projet devrait faire l'objet d'une dispense d'évaluation environnementale. Le site actuel est une zone agricole en périphérie)
imr	nédiate d'un quartier d'habitation. Il n'y a pas de zone à enjeux environnementaux à proximité du projet.	
	8. Annexes	
8.	8. Annexes obligatoires	
8.	1 Annexes obligatoires	
8.	1 Annexes obligatoires Objet	
8.	1 Annexes obligatoires Objet	
8.	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	X
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	×
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié : Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) : Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),	X
3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:	× ×
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	×
3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	× ×
3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b) et c), 7°a], b), 9°a], b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	× ×
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	× ×

8.2 Autres o	nnexes volontairement transmises par le maître d'ouvro	ige ou pétitlonnaire
Veuillez cor parties aux	mpléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes joir quelles elles se rattachent	ntes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les
	Objet	
	9. Engagement et siç	gnature
Je certifie su	or l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X
Fait à	Thourotte	le, 21 Décembre 2018
	COMMUNES	

Signature



Plan de situation



© IGN 2018 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales Latitude :

1		
1		

49° 29′ 06″ N





Photo 1 : Juillet 2018





Photo 2 : Juillet 2018



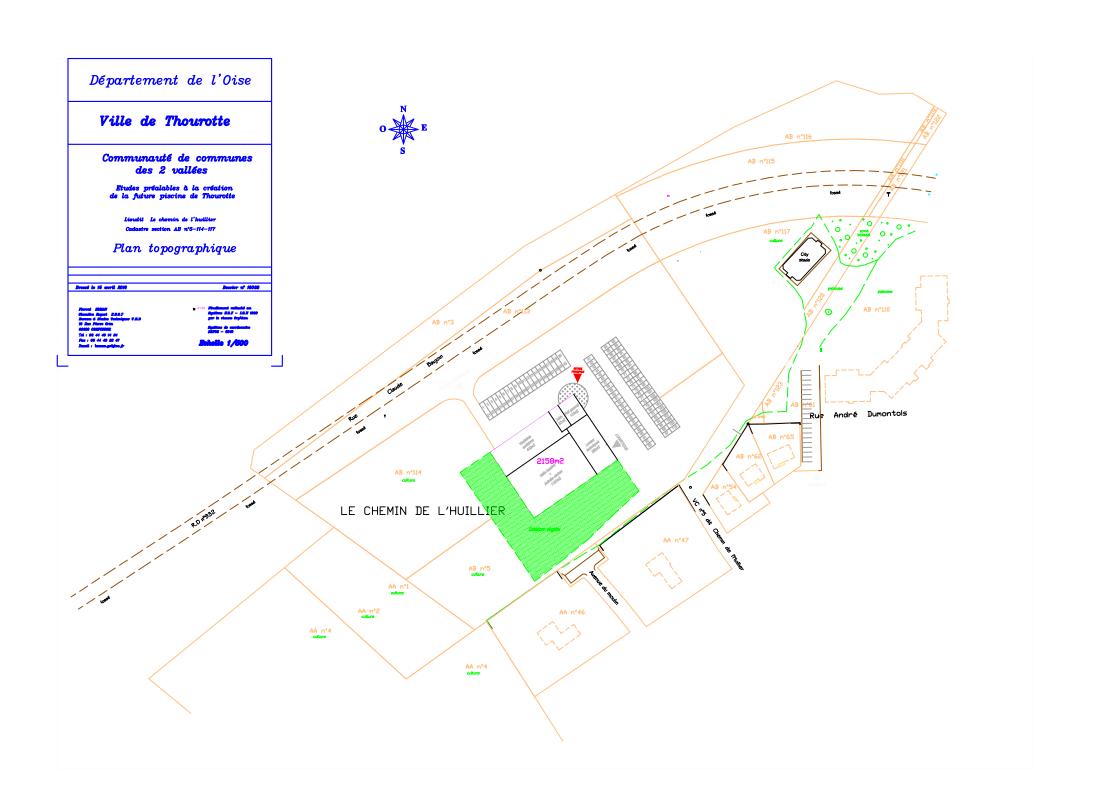


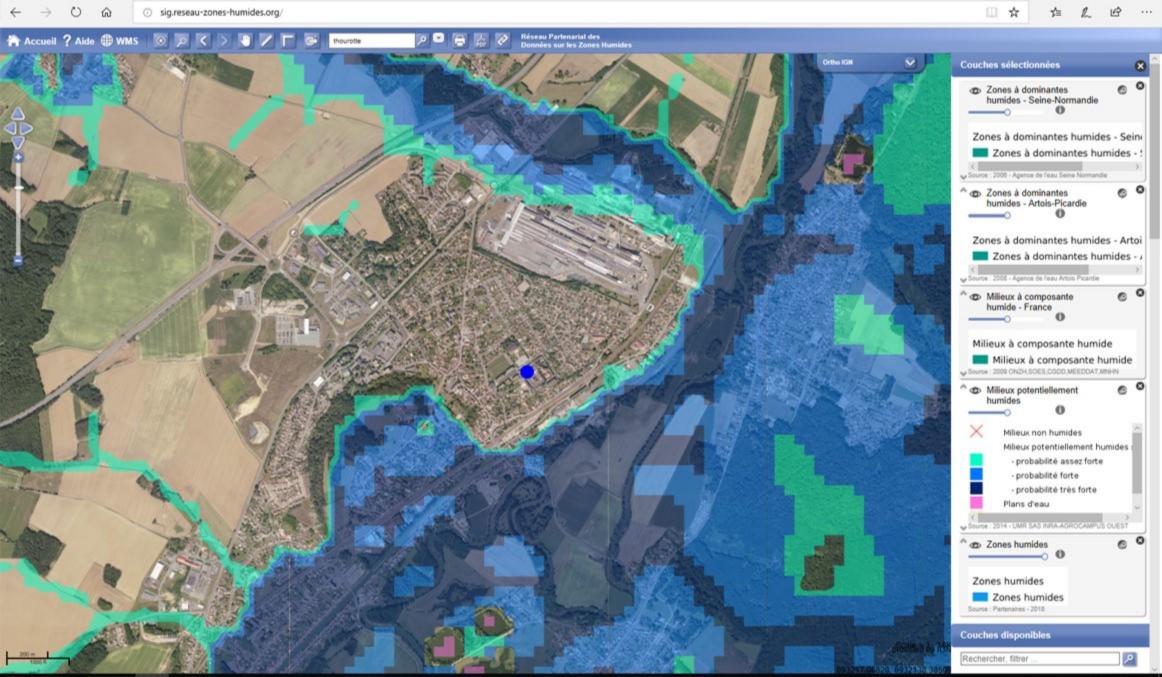
Photo 3 : Juillet 2018



Plan des abords du projet







NOTE COMPLEMENTAIRE

REALISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNAUTAIRE DES DEUX VALLEES A THOUROTTE

Les études de programmation de la piscine de Thourotte sont en cours, cependant certains principes peuvent être actés :

- L'alimentation de l'eau des bassins sera réalisée via le réseau d'eau potable de la commune de Thourotte.
- La consommation d'eau estimée est d'environ 10 000 m³/an comprenant tous les besoins (renouvellement des bassins, lavage des filtres et rinçage des filtres, vidange annuelle, consommation d'eau chaude sanitaire, WC et arrosage extérieur). Cela revient donc à une consommation d'environ 130 Litres/baigneurs/an. Il s'agit d'une estimation maximale. En effet, le type d'équipements n'étant pas encore connus à ce jour, les entreprises travaux pourront proposer des solutions techniques plus écologiques (récupération d'eau, équipements hydro-économes, couvertures thermiques, etc.). Il est ainsi possible d'arriver à une consommation d'environ 100 Litres/baigneurs/an tous usages confondus. N'ayant pas eu accès aux consommations actuelles, il n'est pas possible de comparer ces chiffres entre la piscine actuelle et la nouvelle piscine.
- Les rejets des eaux de vidange des bassins seront réalisés dans le réseau d'assainissement d'eaux pluviales de la commune. Un traitement préalable avec une déchloration sera réalisé en amont (soit après un temps de repos de 48h, le chlore étant volatile, soit par ajout d'un produit dans les bassins pour neutraliser le chlore). Un régulateur de débit sera installé afin de respecter les débits de fuite autorisés.